

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richon, 29 juin 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation1 p. (489r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Richon, 29 juin 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48896>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 juin 1876](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Richon](#)

Lieu de destinationSardy-lès-Épiry (Nièvre)

## Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin indique à Richon qu'il n'a pas besoin d'autorisation du préfet pour la machine à vapeur mais seulement d'une déclaration. Il lui demande s'il a pu se procurer de l'eau.

## Mots-clés

[Appareils et matériels](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 2<sup>e</sup> Juin 76

Monsieur Michon

Je ne congois pas votre embarras  
au sujet de votre machine à vapeur.  
Vous n'avez en aucune façon besoin  
d'autorisation du préfet; vous n'êtes  
tenu qu'à une déclaration ~~et~~ que vous  
pourrez marcher dès que cette déclaration  
est faite. Le régime de l'autorisation  
a été établi en France.

Comment nous étés nous procuré  
de l'eau ? Et en avez-vous à volonté ?

Préso' par le curieux, je vous  
salut bien sincèrement en attendant  
de vos nouvelles.

D'après,  
Bodin.